

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juillet 2013

L'an deux mil treize, le vingt-quatre juillet à vingt-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELAGE, Maire.

Présents : MM. DELAGE, BLANCHET, ROUSSEAU, BARON, MOLLIER, FAVREAU, CAIL, NOUREAU, HÉRAUD, LAMBERT-BORDIEC, GAILLARD, GHIRINGHELLI, SABOURIN

Excusés : MM. BARNY, BOUFFET, NOIRAUD, PÉLISSIER-TÉNOT

Absent : Néant

Pouvoirs : Madame BARNY à Monsieur DELAGE
Monsieur BOUFFET à Madame FAVREAU
Monsieur NOIRAUD à Monsieur BLANCHET
Madame PÉLISSIER-TÉNOT à Madame ROUSSEAU

Monsieur SABOURIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 juin 2013 est adopté après la modification demandée par Monsieur GHIRINGHELLI sur la question qu'il a posée en questions diverses. Il s'interrogeait sur les comptes de la Communauté de communes de la Haute-Sèvre, notamment le solde de la ligne de trésorerie, avant de s'intéresser à la clé de répartition entre les communes.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait un point des travaux :

- *Entretien des espaces verts et de la voirie*
- *Installation d'un jeu et de tableaux à l'école primaire*
- *Réparation de la roue du Moulin*
- *Réfection de la rue de la Libération*
- *Réfection des rues du Pâtis, des Sangles et de Courdevant en septembre*

A la demande de Monsieur MOLLIER sur l'arrêt des travaux de la Rocade avant le garage Florentin ; Monsieur le Maire précise que le rond point relevant de la commune, la chaussée se fera dès son aménagement.

Monsieur BLANCHET informe du renforcement du réseau d'eau potable début 2014 sur la route de Saint-Maixent. La réfection de la chaussée pourra ensuite être envisagée par le Conseil Général.

ORDRE DU JOUR

I – AVIS SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 17 JUIN 2013 PORTANT CRÉATION D'UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DES CANTONS DE MELLE ET DU LEZAYEN ET DE L'EXTENSION AUX COMMUNES DE LA COUARDE, EXOUDUN ET LA MOTHE SAINT-HÉRAY

Monsieur le Maire rappelle l'historique des différentes étapes de la réforme et l'objet de la délibération à prendre. Chaque conseiller a été destinataire des documents reçus en mairie.

Il rappelle les termes de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2013 concernant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale portant fusion-extension de communautés de communes comprenant :

- *la communauté de communes du canton de Melle*
- *la communauté de communes du Lezayen*

Ainsi que les communes issues de la communauté de communes de la Haute-Sèvre :

- *La Couarde*
- *Exoudun*
- *La Mothe Saint-Héray*

Ce nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre sera une communauté de communes qui regroupera 25 communes.

A compter de sa notification, les conseils municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre, la catégorie et les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération à l'expiration du délai leur avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers à s'exprimer.

Monsieur MOLLIER demande si la Communauté de Communes de la Haute-Sèvre sera maintenue en cas de rejet du périmètre. Monsieur DELAGE répond qu'elle sera dissoute au 31 décembre 2013 et qu'une commune ne peut rester « commune isolée ».

Monsieur HÉRAUD souhaitait que la Commune rejoigne le Mellois pour le périmètre proposé en février de par notamment son poids démographique. Dès lors que la future communauté de communes du Mellois aura un poids démographie moindre, il considère qu'il est préférable de refuser le nouveau périmètre proposé pour rejoindre le Haut Val de Sèvre.

Monsieur GHIRINGHELLI rejoint le point de vue de Monsieur HÉRAUD mais il souligne son choix primitif de rejoindre le Haut Val de Sèvre pour des raisons économiques en particulier. Il demande qu'on assortisse la délibération d'un amendement pour le rattachement de la Commune à la future intercommunalité du Haut Val de Sèvre.

Monsieur DELAGE souligne que cet amendement doit être envoyé à la Présidente de la Commission départementale de coopération intercommunale, présenté en réunion par un membre et validé par les 2/3 des membres.

Monsieur MOLLIER regrette que le Conseil n'ait pas réagi en prenant une autre délibération après le 28 février suite au rejet du périmètre initial par les communes du mellois. Cela en particulier vis-à-vis d'Exoudun qui s'est prononcé en fonction du vote de La Mothe Saint-Héray.

Monsieur DELAGE fait remarquer qu'Exoudun était dès le début au courant de la position de La Mothe Saint-Héray.

Après vote à main levée, le Conseil Municipal

- A) par 13 voix contre dont 4 pouvoirs**
2 voix pour (MM.GAILLARD et SABOURIN)
2 abstentions (MM. FAVREAU et LAMBERT-BORDIEC)

Émet un avis défavorable au projet de périmètre, à la catégorie et aux statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunal issu de la fusion des communautés de communes du canton de MELLE et du LEZAYEN et du rattachement des communes de LA COUARDE, EXOUDUN et LA MOTHE SAINT-HÉRAY.

- B) par 13 voix pour dont 4 pouvoirs**
4 abstentions

Décide de déposer un amendement auprès de la Commission départementale de coopération intercommunale demandant le rattachement de la commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY à la future intercommunalité du Haut Val de Sèvre.

C) dit que cet amendement sera envoyé à Madame la Présidente de la C.D.C.I., à Monsieur le Préfet ainsi qu'à un membre de la commission

II – QUESTIONS DIVERSES

- *Invitation du Conseil Municipal au vin d'honneur de la foire à la Brocante*
- *Personnel : Suite à la consultation lancée par le Centre de Gestion sur le volet Prévoyance (maintien de salaire), un contrat a été souscrit auprès d'HARMONIE MUTUELLE. Le contrat établi par la SMACL au 1^{er} janvier 2012 par la Commune ne pouvant perdurer compte tenu de la nouvelle réglementation. Monsieur le Maire va saisir le Comité Technique Paritaire pour demander l'adhésion de la commune au contrat souscrit par le Centre de Gestion. Le Conseil municipal pourra délibérer dès réception de l'avis.*
- *Madame CAIL demande s'il est normal qu'un agriculteur de la commune irrigue en pleine chaleur avec un débordement sur la route.*
- *Madame Favreau demande ce qu'il en est du projet de « Maison de Santé ». L'agence régionale de la santé va être contactée en septembre pour faire avancer le dossier.*
- *Une procédure de péril est en cours pour l'immeuble ATTIA dans la rue Joffre. Une expertise des lieux a été demandée à l'assurance de la Commune.*
- *Rythmes scolaires : Une présentation des activités a été faite aux représentants des parents d'élèves le 12 juillet 2013. De l'enquête effectuée auprès des familles, il en ressort des avis partagés : tout dépend des activités et du prix. Un point précis sera présenté au Conseil de fin août.*